

Le Petit Prince

Projet d'établissement



**En jeux
d'enfance**

Adresse postale : 14 rue du Vieux Bourg

29850 Gouesnou

Siège Social : Parc d'Innovation de Mescoat

29800 Landerneau

Tél. : 02 98 47 90 39

www.enjeuxdenfance.fr

Sommaire

Sommaire	1
Préambule	3
Établissement	3
Historique	3
Le projet d'établissement.....	3
Les missions de la crèche et la finalité de notre travail	4
Les valeurs qui nous animent	4
Les moyens dont nous disposons.....	5
Le projet d'accueil	6
Les prestations d'accueil proposées.....	6
Dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques	6
Description des compétences professionnelles mobilisées.....	7
La fonction de direction de la structure :	7
Continuité de la fonction de direction et de service :	7
Le référent santé et accueil inclusif :	8
Le professionnel de santé.....	8
L'auxiliaire de puériculture.....	8
L'animateur petite enfance	8
L'agent de service	9
La concertation : nature, périodicité et objectifs des temps de concertation.....	9
L'APP.....	10
La formation	10
L'apprentissage	10
Le projet éducatif	11
Les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants.....	11
L'adaptation.....	11
Une journée type à la crèche	13
L'éveil par le jeu.....	14

Le temps du repas	15
Le sommeil.....	15
Les soins.....	15
L’objet transitionnel	16
L’éveil culturel et artistique du jeune enfant	18
Les actions favorisant l’égalité filles-garçons	18
Le projet social et le développement durable.....	19
Les modalités d’intégration de l’établissement dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs	19
L’offre de garde sur le territoire.....	19
Le profil social des familles accueillies	21
Les partenaires	22
Les modalités de participation des familles à la vie de la crèche.....	22
Les actions de soutien à la parentalité proposées	23
Accueil des enfants et familles en parcours d’insertion professionnelles	23
Les places solidaires	24
L’inscription de la structure dans un projet de développement durable	24

Préambule

Établissement

Nom : LE PETIT PRINCE

Adresse : Place Alain Poher 29260 PLOUDANIEL

Téléphone : 02.98.83.66.50

Mail : lepetitprince@enjeuxdenfance.fr

Type de structure : Petite Crèche

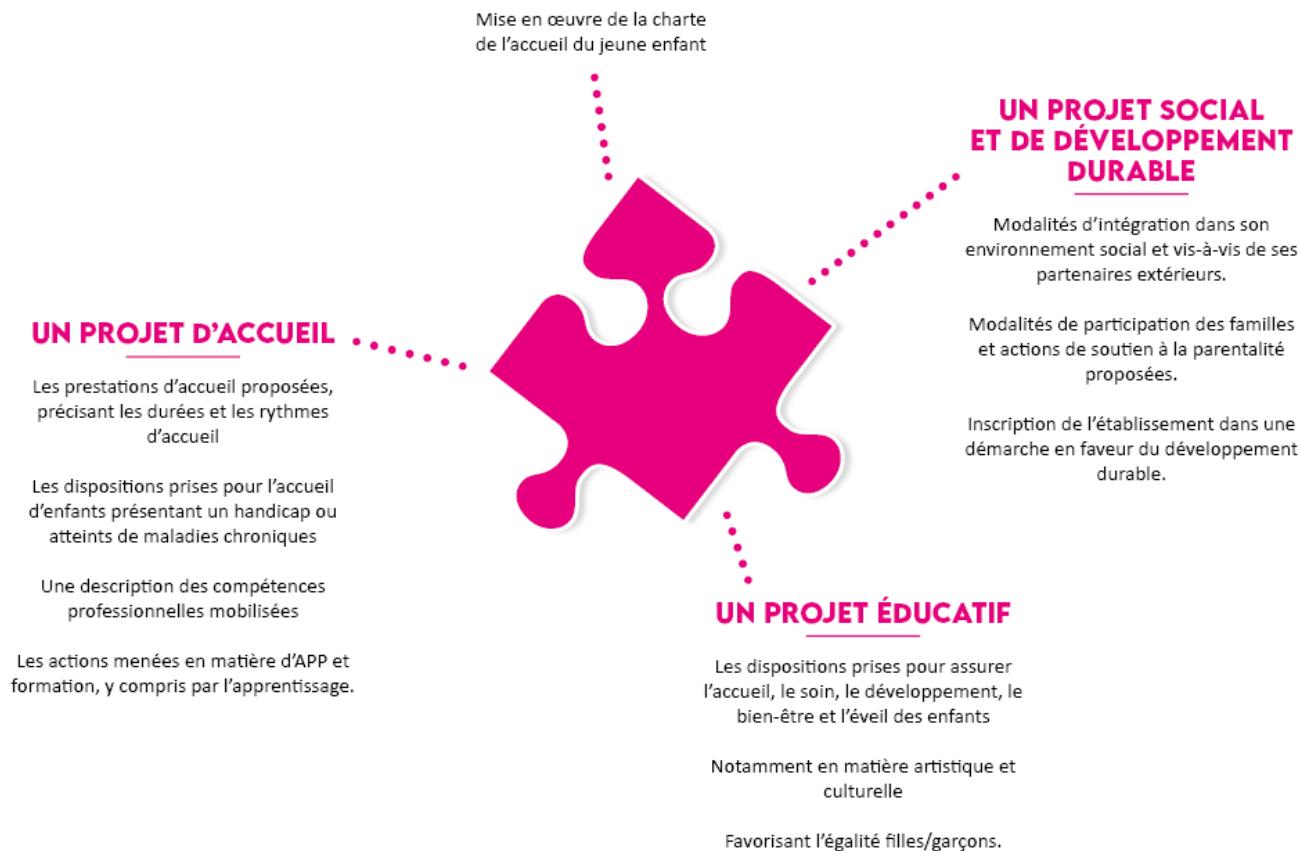
Nombre de places : 24 enfants en 2 unités d'âges

Horaires et jours d'ouverture : du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 7h30 à 19h

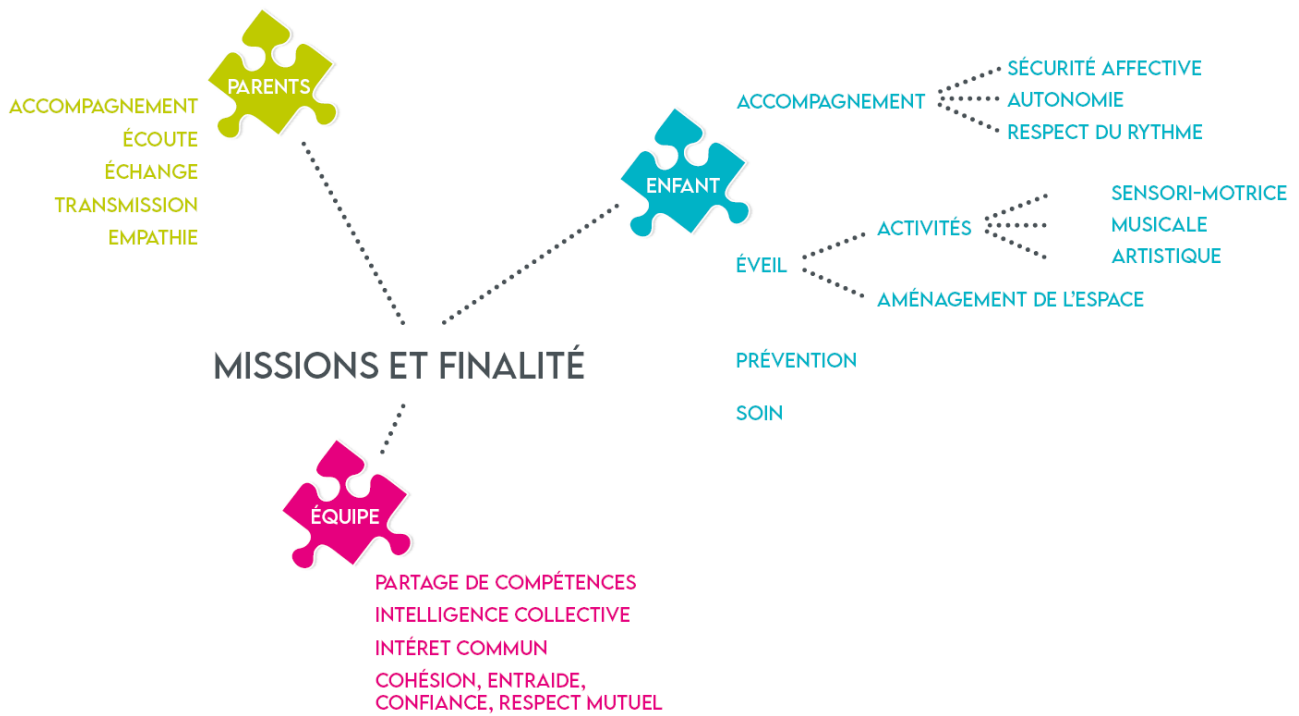
Historique

La Maison de l'Enfance, a vu le jour en 1996 avec un agrément de 12 enfants. A ce jour, la structure « éco-crèche » dispose de 24 places. Depuis 2010, en délégation de service public, la gestion de la crèche a été confiée à la SCIC En Jeux D'Enfance.

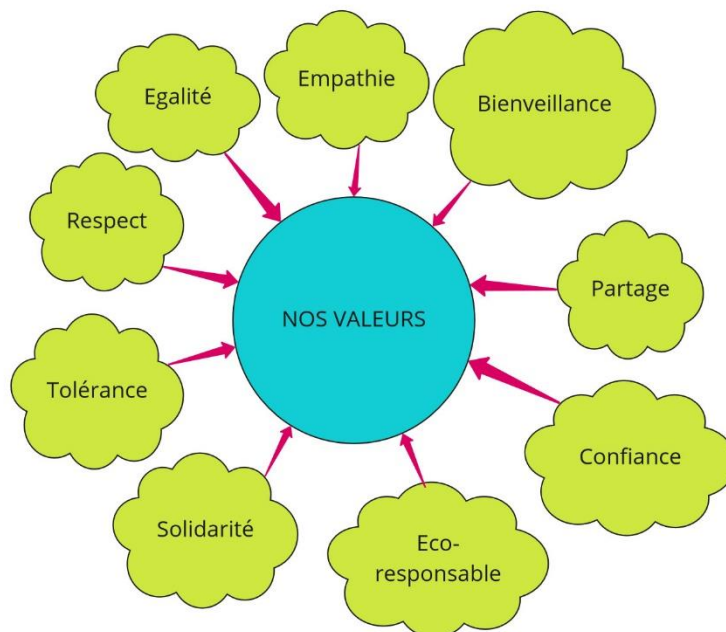
Le projet d'établissement



Les missions de la crèche et la finalité de notre travail



Les valeurs qui nous animent



miro

Les moyens dont nous disposons

« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil » ?

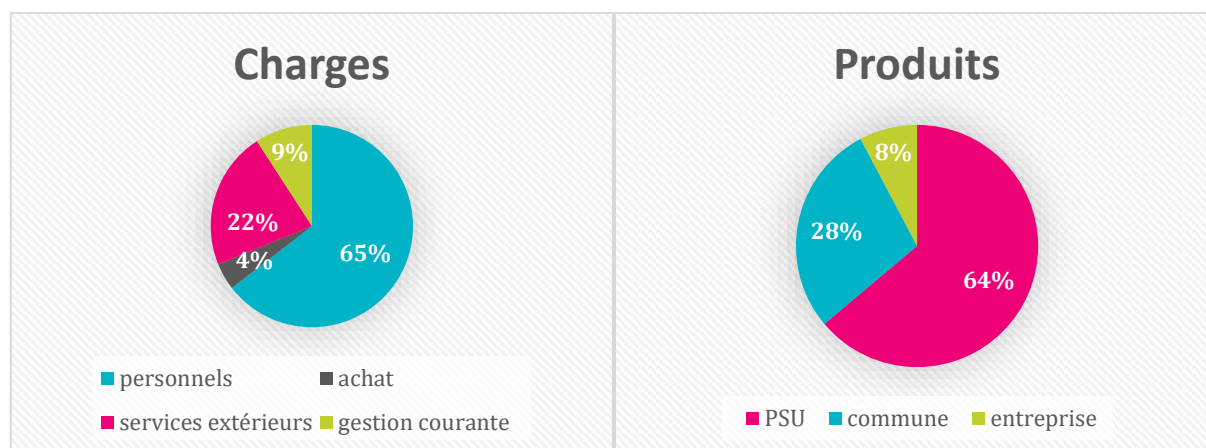
L'équipe en CDI est composée de 10 professionnelles pour 9.23 ETP. Elle bénéficie d'une petite salle de repos où l'on retrouve l'ensemble des affichages qui lui sont destinés.

Des professionnelles en CDI sur le dispositif d'affectation temporaire effectuent des remplacements entre les M.A.C du Petit Prince et de La Cabane aux bruyères pour la satisfaction de l'ensemble de l'équipe, des enfants et des parents.

Les enfants évoluent dans 251m² répartis en 2 espaces distincts selon leur âge et leur autonomie. Les jouets mis à leur disposition sont variés, favorisant l'éveil de leurs sens. Ils sont renouvelés aussi souvent que nécessaire. Ces deux salles de jeux sont spacieuses, chaleureuses et adaptées aux capacités des enfants. Le groupe des plus grands bénéficie d'un espace de 51,9m² tandis que les bébés évoluent dans une salle de jeux de 55,2m². 4 chambres d'une surface globale de 56m² permettent aux enfants de se reposer selon leur besoin et leur rythme. Ils bénéficient également d'un jardin arboré et d'une cour leur permettant de faire du vélo ou porteur.

Le linge est entretenu au sein de la crèche dans un endroit propre et dédié uniquement à cette fonction. La structure bénéficie également d'une cuisine où sont remis à température les repas livrés en liaison froide.

Pour son fonctionnement, la structure bénéficie d'un budget d'environ 507 K€ réparti comme suit :



Le projet d'accueil

Les prestations d'accueil proposées

- ✓ **L'accueil est régulier** lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Il fait l'objet d'un contrat entre la crèche et les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles anticipé à l'avance.
- ✓ **L'accueil est irrégulier** quand les besoins en heures d'accueil sont connus mais non anticipables du fait des obligations professionnelles des parents (plannings tournant, horaires atypiques, intérim...etc)
- ✓ **L'accueil est occasionnel** lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents
- ✓ **L'accueil est exceptionnel** ou d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés.

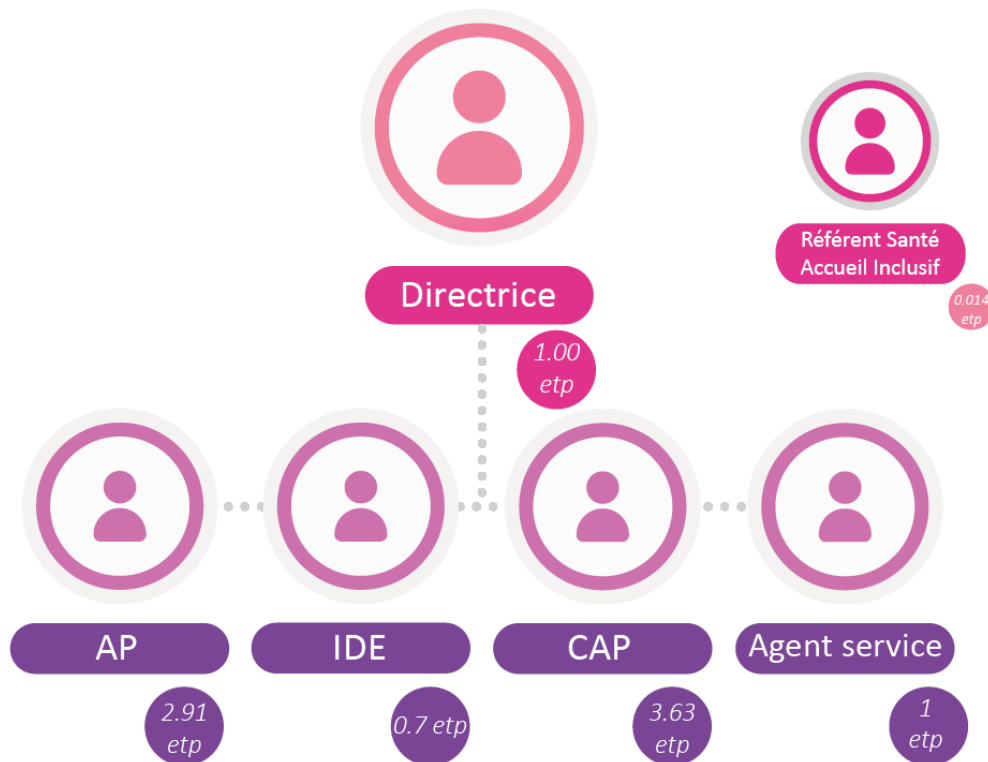
Dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques

L'établissement favorise l'accueil des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique et favorisent leur adaptation dans un cadre sécurisé et adapté. L'équipe est en relation avec les partenaires médico-sociaux afin d'assurer la continuité du suivi. Une priorité leur est donnée pour leur admission.

L'obligation légale d'accueil n'est pas suffisante pour beaucoup de familles qui, mal informées, ne s'orientent même pas vers les crèches. Mettre en place une communication volontariste envers les familles et le réseau médico-social pour « aller chercher » les enfants et proposer des solutions alternatives en matière d'accueil des enfants handicapés nous paraît important.

De même, il nous appartient de pouvoir proposer que la prise en charge paramédicale des enfants puisse se faire dans la structure afin de soulager l'emploi du temps des parents.

Description des compétences professionnelles mobilisées



MàJ au 15 juin 2022

La fonction de direction de la structure :

Elle assure la responsabilité de l'organisation générale des structures : elle pilote le projet global de l'établissement, organise le travail de l'équipe, développe les compétences individuelles et collectives du personnel, favorise la communication interne et externe, gère l'activité de la structure, assure la gestion administrative et financière et initie le travail de partenariat et de réseau.

Plus concrètement, elle met en œuvre et développe le projet d'accueil, éducatif et social et de développement durable, garantit l'application des modalités du règlement de fonctionnement et la cohérence entre les pratiques professionnelles et le projet éducatif et pédagogique. Elle est chargée de garantir la qualité de partenariat avec les acteurs locaux du territoire et de contribuer au développement du projet coopératif.

Par ailleurs, elle assure le soutien et le dynamisme de la participation parentale en développant la coopération parents/professionnels.

Continuité de la fonction de direction et de service :

En l'absence de la personne habituellement chargée des fonctions de direction, la continuité de ces fonctions est assurée par une personne diplômée présente dans l'établissement, ou à défaut une personne, disposant d'une expérience professionnelle d'une année auprès de jeunes enfants.

Une procédure des modalités de la continuité de direction est affichée dans le bureau de la direction.

Conditions de suppléances :

- Absence de la direction à la crèche
- Direction pas joignable (réunion, formation,)

La personne chargée de la continuité doit être à même de répondre aux demandes des familles, modifier les plannings des enfants, relever les présences/absences enfants, accueillir un enfant en occasionnel et urgence (et en établir l'inscription), proposer une fiche de pré-inscription, adapter en urgence le planning des professionnels, répondre aux besoins de remplacement en urgence (DAT ou CDD), initier les commandes (repas, couches, buanderie), appliquer les protocoles, formuler une demande urgente d'intervention de travaux, assurer la continuité du projet d'établissement .

En cas de question nécessitant l'intervention d'un cadre de la direction générale, les membres de l'équipe de direction d'En Jeux d'Enfance sont identifiés et leurs coordonnées inscrites sur un document affiché dans le bureau de la direction et communiqué à l'équipe.

Nombre d'heures administratives prévues par an : 0.14 ETP

Le référent santé et accueil inclusif :

De formation infirmier-puériculteur (Niveau 6), le référent Santé et Accueil inclusif intervient dans chaque crèche. Il travaille en collaboration avec les professionnels de Santé, les services de PMI et les autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap. Il peut avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de l'enfant. Son temps de travail au sein de la crèche, ses jours et ses heures de présence, ses coordonnées ainsi que toutes ses missions font l'objet d'un protocole. (Protocole 7).

Temps d'intervention : 20H par an

Les professionnels d'encadrement des enfants :

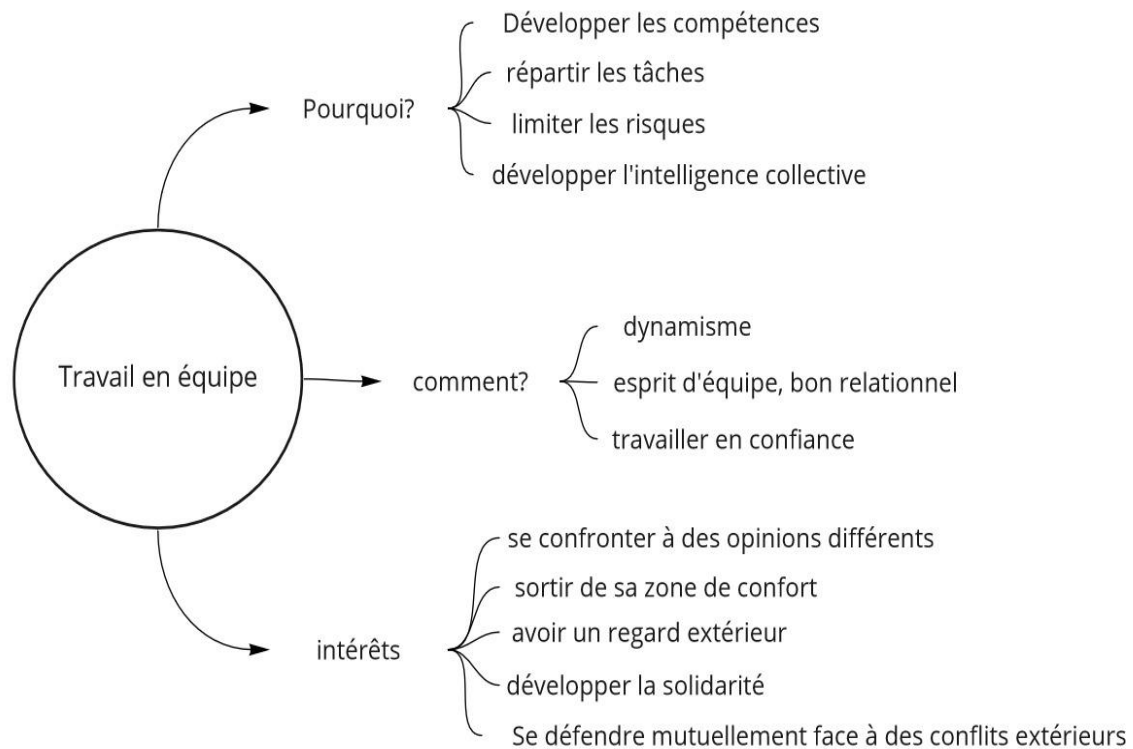
Le professionnel de santé : De formation infirmier ou puériculteur (Niveau 6), le professionnel de santé accompagne l'équipe du personnel en matière de santé, de prévention et d'accueil inclusif, notamment dans l'application des protocoles. Il est le relai des préconisations du référent santé et accueil inclusif auprès de la Direction et du reste de l'équipe.

L'auxiliaire de puériculture : Est titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions d'Auxiliaire de puériculture (Niveau 4). Accompagne le jeune enfant dans tous ses apprentissages et son développement. Propose un environnement d'éveil et assure les soins de nursing. Veille plus particulièrement à la santé physique et psychologique de l'enfant.

L'animateur petite enfance : Est titulaire du CAP Petite Enfance ou Accompagnant Educatif Petite Enfance. (Niveau 3) Accompagne le jeune enfant dans tous ses apprentissages et son développement. Propose un environnement d'éveil et assure les soins de nursing.

Le personnel de service :

L'agent de service : est chargé de l'hygiène des locaux, des équipements, des jeux et jouets et du linge. Il est également chargé de la réception des repas livrés par un prestataire extérieur, du respect de toutes les normes sanitaires en vigueur en matière d'alimentation, du réchauffage et de la mise en appétit des plats servis aux enfants.



miro

« Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants. »

La concertation : nature, périodicité et objectifs des temps de concertation.

Des réunions d'équipe se déroulent une fois par mois à la fermeture de la crèche en dehors de l'accueil des enfants pendant 1h45. L'ensemble de l'équipe se retrouve lors de deux journées pédagogiques. La première au printemps, l'équipe se concerte sur un thème commun. La seconde, en automne est l'occasion de regrouper tous les professionnels d'En Jeux d'Enfance lors d'un forum. Ces temps de concertation permettent à l'équipe de créer une réelle dynamique de groupe, une cohésion indispensable pour le bien-être des enfants.

L'APP

La structure fait intervenir des professionnelles extérieures : Une psychologue intervient ponctuellement sur sollicitation de l'équipe ou des familles lors de temps d'observations. Quatre séances d'analyses de pratique par an sont également organisées pendant 1h30 après la fermeture de la structure pour l'ensemble de l'équipe.

L'animation se fait par un professionnel ayant une qualification requise sans lien hiérarchique. L'APP a pour but de :

- Permettre une compréhension face à des problématiques vécues avec les enfants ou les parents.
- Apporter un soutien dans la gestion de conflits entre membres de l'équipe.
- Professionnaliser ses pratiques en renforçant sa capacité d'analyse des situations.

Des analyses de la pratique managériale à l'initiative du siège d'En Jeux d'Enfance sont planifiées pour l'ensemble des directions des structures de la SCIC.

La formation

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

A En Jeux d'Enfance, nous avons la chance d'avoir notre propre organisme de formation certifié Qualiopi. Des formations individuelles sont proposées au cours de l'année à l'ensemble des salariés. Grâce à un catalogue élaboré en fonction de leurs besoins de formation, chaque salarié se voit attribuer au minimum une formation par an en fonction de son envie. Cela favorise la remise en question, la professionnalisation, l'ouverture vers de nouvelles pratiques, permettant de créer une dynamique et un travail de qualité quant à la prise en charge de l'enfant et de sa famille. Un forum regroupant l'ensemble des professionnels d'En Jeux d'Enfance est également organisé à l'automne. Ce forum est organisé en deux temps : conférence débat sur une problématique commune le matin, temps d'échange l'après-midi entre pairs.

L'apprentissage

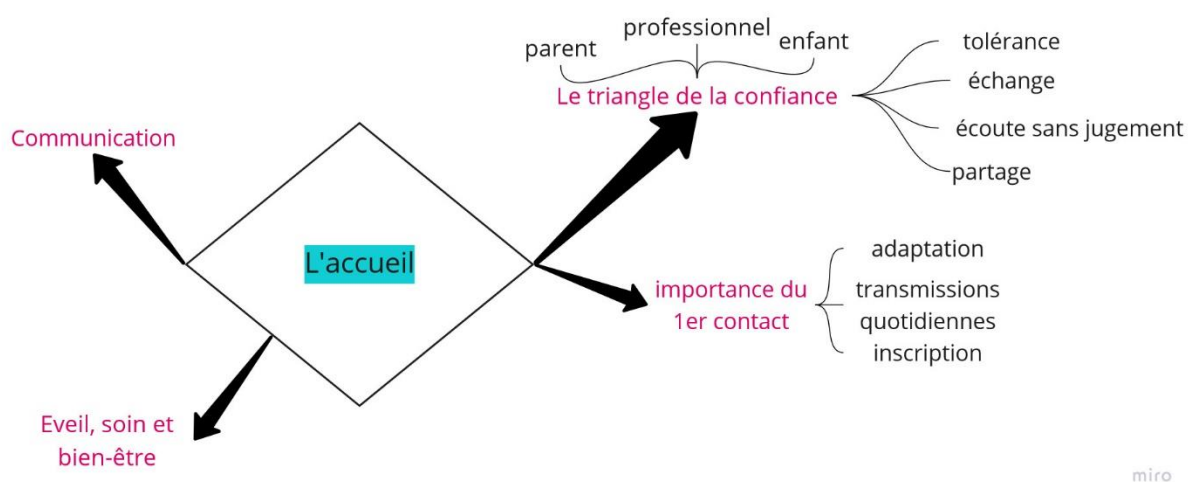
L'apprentissage est un mode de formation par alternance, ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans. Il associe une période de formation théorique (en centre de formation) et une formation pratique en entreprise. Il permet aux jeunes d'acquérir simultanément des connaissances et de l'expérience. Durant toute la durée de son apprentissage, l'apprenti est suivi à la crèche par un maître d'apprentissage de formation à minima équivalente au diplôme recherché par l'apprenti. Une formation de maître d'apprentissage a été proposée à l'ensemble des tuteurs pour accompagner au mieux les apprentis. Ainsi, la crèche Le Petit Prince accueille depuis le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 18 mois une apprentie auxiliaire de puériculture. Cette démarche vise également à pallier la pénurie d'auxiliaires de puériculture à laquelle l'ensemble de notre secteur fait face actuellement.

Le projet éducatif

Les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants

L'enfant est un être unique, une personne en devenir, ayant une identité liée à sa culture et son histoire, faisant partie d'une famille. Un citoyen, s'inscrivant dans une société. Nous l'accueillons jour après jour dans sa globalité, de façon chaleureuse et personnalisée. Prenant en compte ses besoins, attentes et capacités. Nous veillons au respect de ses rythmes. Nous lui proposons un environnement adapté et stable, où il peut s'exprimer, créer, jouer, grandir en toute sécurité, favorisant son autonomie et protégeant son intimité.

Les parents sont « les premiers éducateurs » de l'enfant pour transmettre les valeurs. L'enfant a besoin de continuité dans son existence, c'est pourquoi nous travaillons en collaboration avec ses parents. Ils se trouvent au centre de nos préoccupations. Pour ce faire, l'accompagnement des enfants au quotidien nécessite une cohérence de la part de toutes les professionnelles dans les pratiques.



✚ **« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »**

L'adaptation

Une période d'adaptation a lieu au début de l'accueil de chaque enfant afin que l'enfant et ses parents s'approprient les lieux et fassent connaissance avec les professionnels. L'enfant qui arrive aura deux personnes référentes. Il s'agit pour l'enfant de personnes ressources qui grâce à des échanges et une observation fine veillent à sa sécurité affective. C'est pour les parents des personnes de confiance et de dialogue. Les référentes prennent pendant ce temps connaissance du rythme et des habitudes de vie de l'enfant. Lors de ces premières rencontres parent(s)-enfant-référentes, les professionnels apprennent à reconnaître les façons dont l'enfant exprime ses besoins et les façons d'y répondre au mieux en assurant une continuité.

C'est une période d'accueil spécifique, définie par avance et conjointement avec les parents (souvent au cours de l'entretien d'admission) qui concerne chaque enfant admis, (avant la date d'entrée mais aussi sa famille et enfin l'équipe. Le temps et l'espace à l'intérieur de la structure sont spécialement aménagés afin qu'une accueillante de l'équipe soit tout particulièrement disponible pour accueillir l'enfant et son (ses) parent(s). Ces derniers sont invités à partager presque quotidiennement un temps avec leur enfant, sur une semaine en continue dans ce lieu nouveau où il va évoluer. Les deux référentes se partagent cette période du fait de l'amplitude horaire de la crèche. La première référente, qui accueille l'enfant et ses parents, passera ensuite le relais à la deuxième référente en suivant des modalités bien établies. Elles ouvriront par la suite au reste de l'équipe accueillante, mais pour autant elles resteront les interlocutrices privilégiées des parents pendant tout le séjour de l'enfant à la crèche.

Les référentes portent une grande attention tout au long de cette période afin d'établir une progression dans la connaissance mutuelle des uns et des autres, une confiance réciproque, mais aussi de se connaître puis de se reconnaître. Si l'enfant accueilli est un nourrisson, il est fréquent que l'arrivée à la crèche corresponde de surcroît à la première séparation de l'enfant avec ses parents. Accueillir un enfant, c'est aussi et surtout accueillir ses parents.

Cette période d'adaptation progressive réclame, il est vrai, de la disponibilité, de l'organisation préalable, et un temps supplémentaire pour les parents et pour l'équipe. Néanmoins, on s'aperçoit avec l'expérience qu'elle est sécurisante pour tous.

Lors de l'accueil d'urgence, nous demandons à la famille de venir passer une petite heure avec l'enfant.

Parce que la crèche est un lieu collectif, inconnu pour les parents et leur enfant, avec une équipe pluridisciplinaire, où il n'est pas toujours facile de se repérer et donc d'autant plus difficile pour certains d'y pouvoir confier leur enfant sereinement, il est primordial que l'enfant se sente sécurisé en découvrant tout cet univers entièrement nouveau et étranger pour lui à partir des bras de sa mère ou de son père. En cas d'empêchement majeur des parents, l'enfant peut être accompagné, de manière exceptionnelle et en évitant au maximum les deux premiers jours, par une personne de la famille qui connaît bien l'enfant : un des grands-parents, par exemple.

Lors du premier jour de l'adaptation, les échanges sont favorisés, le planning est défini en fonction du rythme de l'enfant. Le parent nous communique ce qu'il juge nécessaire à la prise en charge de son enfant : ses rythmes de vie, ses besoins individuels, ses repères à la maison etc...Il est demandé d'apporter une turbulette, (individualisant la venue de l'enfant dans la structure) les peluches présentes dans le lit à la maison, éventuellement son « doudou » s'il en possède un, une photo de famille qui sera ensuite plastifiée.

Nous considérons dans tout accueil la séparation comme un moment clé. En l'utilisant de façon positive dans une préoccupation de continuité ajustée à chacun des enfants, l'enfant découvrira progressivement que la séparation n'est pas seulement une perte, qu'il y a des temps pour lui, des temps avec d'autres, comme il y a des temps avec ses parents. Le jeune enfant doit découvrir ce lieu nouveau, intégrer de nouveaux paramètres, intérioriser de nouveaux repères Il doit acquérir de nouvelles habitudes, entre autres : de nouveaux espaces, de nouveaux bruits, de nouvelles odeurs, un nouveau lit, de nouvelles têtes, des nouvelles voix, les pleurs ou cris de ses pairs, de nouveaux jouets, de nouvelles couleurs.

Tous ces sens vont être mobilisés car il perçoit brutalement une multitude de sensations complètement nouvelles et différentes de celles qu'il connaît habituellement. Celles-ci sont source d'anxiété et d'insécurité pour lui.

Au cours de la deuxième journée c'est la référente qui va prendre en charge l'enfant durant 30 minutes, puis le parent sera présent à ses côtés pour donner un biberon.


A partir de la troisième journée d'adaptation, nous proposons au parent d'allonger progressivement son temps d'absence et de le coucher pour sa première sieste dans la structure. Nous terminons par une petite journée, sans son parent, le dernier jour d'adaptation, juste avant l'entrée officielle. Bien-sûr, ce calendrier est mis en place avec la famille et il reste aménageable.

Pour les enfants « plus âgés » dans les groupes des « moyens » ou des « grands », mais qui ont peu quitté leur cocon familial jusque-là, cette période d'adaptation est également nécessaire, lors de l'entrée à la crèche.

Elle met à l'épreuve le lien d'attachement et de détachement parents/enfants. Ces derniers devront arriver à se faire une place dans le groupe, parfois déjà constitué.

Ils vont devoir apprendre les règles dans ces nouveaux espaces de vie forcément différents de ceux de la maison ou d'un autre lieu d'accueil qu'ils ont pu fréquenter jusque-là.

Tous ces changements de pièces sont particulièrement éprouvants pour un enfant qui entre à la crèche car ils l'exposent à chaque fois à de nouvelles ruptures qui sont pour lui autant de micro-séparations supplémentaires au cours de sa journée. C'est pourquoi, il nous semble indispensable lors de l'adaptation que les parents suivent la référente et la professionnelle qui s'occupent du reste du groupe dans les différentes pièces, par exemple : au réfectoire où l'enfant prend son repas etc

 **« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »**

Une journée type à la crèche

7h30-9h : Accueil des enfants et de leurs parents dans l'unité des bébés.

9h : Départ du groupe des grands pour la salle de jeux, jeux de séparation, jeux libres jusque 10h. Les arrivées se poursuivent.

Les plus petits restent dans l'unité pour jouer, puis vont se coucher en fonction de leurs besoins.

10h : Les grands se séparent pour des activités variées (psychomotricité, dessin, peinture, musique, jardin, ...)

11h : Changes des enfants sur le groupe des grands et début du repas chez les plus jeunes

11h30 : Repas chez les plus grands dans le réfectoire

12h30/13h : Coucher et endormissement

14h30/15h30 : Lever des siestes en fonction des enfants réveillés

A partir de 15h : jeux libres dans la salle de jeux ou le jardin et début des goûters des bébés

16h : Goûter des plus grands

16h30 : Jeux libres dans la salle de jeux

Jusqu'à 19h : départs des enfants et transmissions

L'éveil par le jeu

De nombreux jeux sont proposés à la crèche. L'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs est important de même que les choix du matériel : les enfants doivent se sentir protégés des autres mais aussi guidés par eux.

Pour l'espace des plus jeunes, la liberté motrice est favorisée. Les professionnelles ont eu une formation par l'association Pickler France- Loczy, sur l'activité libre et la nécessité de l'observation des enfants afin de favoriser leur développement psychomoteur et affectif.

Ils ne sont jamais mis dans des positions qu'ils n'ont pas acquises par eux-mêmes.

L'équipe propose un environnement avec des objets adaptés à leur âge et à leurs acquisitions.

L'adulte est attentif et est présent afin de favoriser la curiosité et le besoin de communiquer des enfants tout en favorisant le langage et la capacité à interagir avec les autres enfants.

Les enfants sont accompagnés dans leurs nouvelles acquisitions et dans l'exploration des formes, des couleurs, des sons, des matières. Ils sont valorisés et portés par le regard et les attitudes des professionnels.

L'accent est mis sur le plaisir des enfants : à écouter des histoires, des comptines, de la musique. La répétition de ces moments permet aux enfants d'être rassurés et cela participe au développement de leur langage, aux échanges avec les autres et à la maîtrise du temps et de l'espace.

Les jeux d'eau et de manipulation de semoule, permettent le développement de la motricité fine et de nouvelles expériences (vider, asperger, remplir).

Des ateliers sont mis en place par les professionnelles (peinture, graphisme, pâte à modeler, pâte à sel, cuisine, puzzle, jeux d'encastrement).

Des activités à partir de matériaux recyclés (bric à brac) sont proposées également.

Les jeux symboliques sont largement représentés et permettent l'imitation de l'adulte et les jeux de rôles (petites voitures, cuisinière, déguisements)

Les sorties se déroulent à pied, en poussettes ou en véhicule équipé de sièges auto et mutualisé avec la Cabane aux bruyères et la Farandole. Avec l'autorisation des parents, 5 enfants partent accompagnés de deux adultes. Elles ont lieu une à deux fois par mois, à tour de rôle et en fonction des centres d'intérêt ainsi que des compétences des enfants, afin de ne pas les mettre en difficulté.

Ces sorties présentent une relation plus individualisée à l'enfant, remplies de complicité avec l'adulte où les échanges sont favorisés et la découverte d'un environnement différent de celui de la crèche, avec les enfants de la structure et sans Papa et Maman.

Le temps du repas

Le repas répond à un besoin fondamental.

Les repas sont confectionnés par la SCIC Assiette coopérative, puis livrés en liaison froide. Les menus élaborés par une diététicienne proposent des produits frais et de saison, adaptés à l'âge des enfants et aux allergies alimentaires. Chaque régime spécifique est respecté.

Pour les plus petits, c'est un temps individuel entre l'enfant et la professionnelle. Cette dernière communique avec lui, observe ses réactions quand elle lui propose la cuillère, ou bien le biberon. Le repas est donné sur les genoux ou en transat, puis lorsqu'il exprime son besoin d'autonomie en chaise haute.

Pour les plus grands, les repas sont donnés autour d'une table à leur hauteur, accompagnés d'un adulte. Ils découvrent ensemble de nouvelles saveurs, de nouvelles textures et goûtent régulièrement de nouveaux plats. Chaque plat est proposé à l'enfant. L'enfant décide s'il veut ou s'il ne veut pas. Dans ce cas, on lui propose une très petite quantité pour qu'il soit tenté de goûter, mais en aucun cas, on ne force l'enfant à manger un aliment qu'il ne désire pas.

A la demande de l'enfant, on peut resservir de l'entrée, des légumes ou féculents.

Ce sont les parents qui introduisent les aliments, et nous en informent pour une continuité et une cohérence dans ce que fait et vit l'enfant.

Le moment du repas est également un moment de convivialité et d'échanges.

Le sommeil

Les besoins sont différents d'un individu à l'autre, c'est pourquoi le rythme individuel est respecté pour préserver la santé physique et psychologique de l'enfant. De fait, aucun enfant n'est réveillé !

Sur le groupe des bébés/moyens, les enfants sont couchés dès les premiers signes de fatigue, tout au long de la journée. Le doudou et la tétine lorsqu'il en a, sont donnés à l'enfant.

Pour les plus grands, un adulte sera présent à l'endormissement lors de la sieste, afin d'assurer la sécurité affective.

Les enfants sont levés dès lors qu'ils sont éveillés ou s'ils refusent de dormir.

Les soins

Ils seront faits tout au long de la journée, et dès que nécessaire en respectant l'intimité de l'enfant.

Les professionnels verbaliseront leurs gestes, afin de prévenir l'enfant sur ce qui va arriver, et le familiariser avec son corps.

Au fur et à mesure que l'enfant grandit, il participera à ces moments et sera accompagné lors de l'acquisition de la propreté en respectant son développement propre. Au même titre que la marche, elle ne nécessite pas d'apprentissage.

L'objet transitionnel

Lange, nounours, foulard,... appelé « objet transitionnel » par Winnicott, est indispensable au bébé lorsqu'il existe. Winnicott dit que : « *l'objet transitionnel est la première possession « Non-moi » de l'enfant. J Bowlby : considère ces objets inanimés comme des objets vers lesquels « certaines composantes du comportement d'attachement viennent à être dirigées ou redirigées parce que l'objet naturel n'est pas disponible »*

Pour l'enfant, c'est bien plus qu'un objet : il lui permet de faire la transition entre le monde intérieur de la maison et l'univers extérieur, entre le monde parental et les autres. Le doudou possède certaines caractéristiques : la douceur, l'odeur, ... et est associé à la maison à des situations intimes et quotidiennes. C'est ainsi qu'il permet à l'enfant de faire revenir à sa mémoire l'image de la mère, à chaque fois qu'il en a besoin (séparation, tristesse, contrariété, fatigue, souffrance). Il est donc important que le doudou fasse le va et vient entre la maison et le monde extérieur afin de conserver toutes ses caractéristiques, en particulier l'odeur familière de la maison.


C'est un objet affectueusement dorloté, aimé avec passion ou bien un objet mutilé. Il est unique et la propriété de l'enfant.

Au sein de la crèche l'enfant sur le groupe des plus jeunes dispose de son doudou en permanence.

Sur le groupe des plus grands, le sac à doudou permet de les transporter d'une pièce à l'autre. Il ne mange pas à la table, mais à distance et ne va pas dans le jardin pour des raisons d'hygiène. Si un enfant exprime le besoin de le prendre, il pourra rentrer pour le retrouver. Peu à peu l'enfant va laisser son doudou de plus en plus souvent en développant d'autres centres d'intérêts. En grandissant, il peut devenir un compagnon, un confident pour toutes les histoires que les enfants s'inventent.

Loin d'entraver son autonomie, il l'aide à se séparer et à oser !!

Chaque enfant a « son » temps, « son » histoire. L'enfant se séparera de lui-même de son doudou lorsqu'il s'en sentira capable, généralement avant 6 ans.

 **« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »**

Le matin et le soir les parents passent un moment plus ou moins long avec les professionnels des différents groupes selon leur envie et disponibilité.

Lors de l'arrivée du matin, une personne de l'équipe sera disponible et souriante, pour aider à la séparation. Les parents vont pouvoir confier leurs enfants directement dans les bras ou l'accompagner et le laisser partir jouer.

Des rituels peuvent se mettre en place : faire coucou par la petite fenêtre, aller voir nos deux pensionnaires : « Vanille et Chocolat », les deux petites poules.

Echanger les informations va permettre une continuité entre la maison et la crèche dans la vie de l'enfant.


Il est important pour l'enfant de dire au revoir à son parent et de ne surtout pas partir en cachette, il n'aura plus confiance et pourra se sentir trahi.

Le soir, lors des départs, une des référentes du groupe transmet la journée de l'enfant.

Différents supports existent dans la structure à cette attention :

- Les fiches individuelles chez les bébés
- Le tableau chez les grands.
- Les tableaux du hall et de la crèche.
- Le petit journal de la structure, édité une fois par trimestre.
- La tablette numérique avec les photos du quotidien.

Un conseil de maison se déroule une fois par an pour présenter les projets en cours, échanger sur le fonctionnement de la structure et connaître les attentes des familles.

 **« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. »**

Les interventions de l'adulte au quotidien sont variées, avec un curseur qui peut aller d'une présence constante et active pour rassurer l'enfant jusqu'à la mise en retrait de manière à se limiter à leur observation. Ainsi, selon le moment de la journée et selon les besoins, les professionnels vont adopter différentes postures : Jouer avec, Faire Jouer, Laisser jouer.

Jouer avec permet à chaque enfant d'avoir droit à son petit temps d'interactions ludiques avec un adulte qui s'intéresse à lui. Quel que soit son âge, l'enfant entre en interaction verbale et non verbale avec l'adulte.

Faire jouer, c'est prendre les choses en mains parce qu'on connaît bien les enfants et qu'on sait identifier à quel moment ils sont en attente de propositions. Il s'agit de mettre en place des activités, sans jamais rien imposer : l'adulte propose, l'enfant dispose.

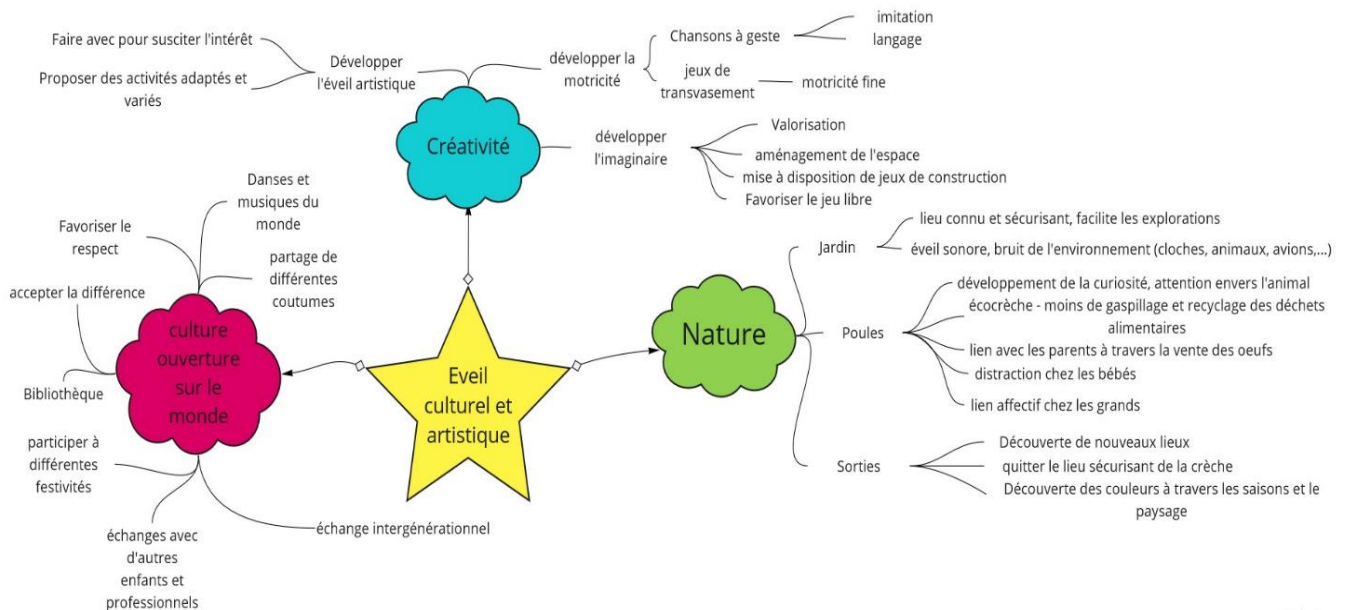
Laisser jouer, c'est aménager l'espace, équiper en jouets et autre matériel ludique pour permettre à l'enfant de jouer librement en toute sécurité sous le regard bienveillant du professionnel.

Nous savons que le bébé communique bien avant l'accès au langage. Ses mimiques, ses gestes et ses pleurs sont autant de signaux qu'il envoie pour nous informer de son état du moment. L'accompagnement de l'adulte est alors primordial : en mettant des mots sur ce que l'enfant nous donne à voir, nous lui permettons peu à peu de comprendre ce qui se passe en lui.

A la crèche, le rôle de l'équipe dans la sécurisation affective des enfants est primordial. Tout au long de la journée, elle s'engage à adopter un positionnement bienveillant et encourageant pour permettre à l'enfant d'acquiescer et de développer leur estime de soi.

L'éveil culturel et artistique du jeune enfant

« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement. »



miro

Les actions favorisant l'égalité filles-garçons

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité. »

Les filles et les garçons sont biologiquement différents, mais avec les mêmes droits juridiquement. L'égalité c'est accéder à toutes les activités avec la même considération. A la crèche, les enfants ont la liberté de choix dans les activités quel que soit leur sexe, ils peuvent ainsi disposer de la palette des « possibles ». Au quotidien, nous tentons de déconstruire les stéréotypes de genre véhiculés dès le plus jeune âge par les jouets, avec en ligne de mire la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Les professionnels ont été sensibilisés à cette question de stéréotype et font des propositions concrètes : l'aménagement de l'espace afin que les coins "cuisine" côtoient les coins "bricolage", le choix des couleurs en évitant la confrontation binaire du rose et du bleu, le choix des jouets en proposant notamment des jeux coopératifs, des déguisements métiers mixtes et enfin en choisissant des livres jeunesse qui permettent d'aborder la question des stéréotypes de manière critique.

Accueil collectif sur la communauté des communes : 64 places

- Petite crèche Le Petit Prince, Ploudaniel 24 places
- Micro crèche Brin d'éveil, Plouider 10 places
- Les Légendes, Lesneven 30 places

Accueil individuel chez un ou une assistant. e. maternel. le : 350 places

- Mam Les Fées Papillons, Ploudaniel 12 places
- Mam Les Fées Madigou, Lesneven 12 places
- Mam Les Petites Plumes, Le Folgoët, 16 places

Deux associations d'assistant .e.s maternel.le.s sont présentes sur le territoire :

- Les Petits Pagans : *Plounéour- Brignogan-Plages, Guissény, Kerlouan, Saint Frégant et Plouider.*
- Nid'Ange Lesneven Le Folgoët et Kernoues

L'accueil individuel prédomine sur le territoire. Lors d'arrêt maladie, de formation ou toute autre absence de l'assistante maternelle, nous faisons le maximum pour trouver une solution pour les familles répondant aux critères d'admission.

Un Relais Petite Enfance au centre socioculturel de Lesneven

Quatre lieux de rendez-vous sont possibles sur le territoire pour l'information aux familles : Ploudaniel, Plouider, Lesneven et Kerlouan. Ils représentent 22h/ semaine d'accueil physique et téléphonique, assurés par deux animatrices.

La crèche s'inscrit dans une démarche de décroisement des modes d'accueil en travail partenarial avec le RPE. Une animatrice est présente lors de la commission d'attribution des places et la plaquette du relais est transmise à chaque famille lors des pré-inscriptions par la directrice de la crèche. Le RPE assure une permanence sur une journée par quinzaine hors vacances scolaires au sein de la maison de l'Enfance, favorisant la communication entre les deux structures pour répondre aux besoins des familles. Une fois par mois, dans une salle communale adaptée aux enfants de moins de 3 ans, un atelier est proposé par les professionnelles de la crèche et le relais à destination des assistant.e.s maternel.le.s accompagnées des enfants qu'ils ou elles accueillent du territoire. Une priorité est donnée aux assistant(e)s maternel.le.s de la commune. Le but est de proposer un échange de pratique et de savoir-faire, mais aussi de permettre aux enfants des rencontres pour découvrir un espace collectif. Les enfants de la crèche participent aux spectacles et animations organisés par le RPE également.

Nous nous inscrivons également lors de la semaine Petite Enfance de la CAF pilotée par le Centre Socio Culturel, gestionnaire du RPE de Lesneven pour proposer un atelier aux enfants et aux parents ou assistant.e.s maternel.le.s du territoire.

Des soirées « professionnalisation » sur le thème de la comptine sont organisées une fois par trimestre avec des professionnelles des structures collectives du territoire et des assistantes maternelles.

Un Accueil de Loisirs sans hébergement qui partage avec la crèche les locaux de la Maison de l'enfance : Association EPAL

L'accueil de loisirs reçoit les enfants âgés de 3 à 12 ans le mercredi et vacances scolaires de 7h30 à 19h, et en garderie périscolaire matin et soir le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 9h et de 16h30 à 19h. Il dispose d'un agrément de 75 places dont 25 pour les moins de 6 ans.

L'accès de la crèche et de l'ALSH dans une même structure, avec un objectif commun de faciliter la vie des familles, permet un partenariat afin de préparer le départ des enfants qui vont entrer à l'école, mais aussi accueillir des enfants de moins de 3 ans scolarisés le mercredi et vacances scolaires n'ayant pas encore accès à l'ALSH.

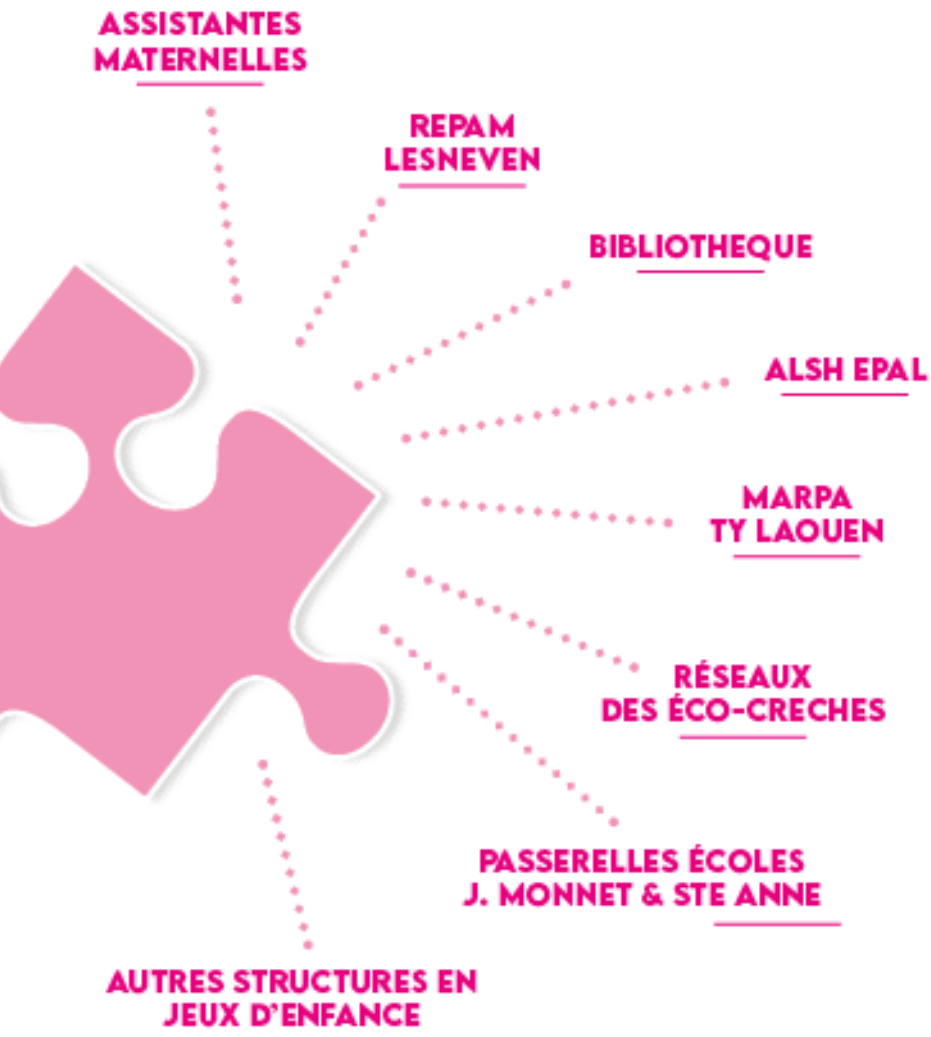
Le profil social des familles accueillies

Depuis plusieurs années, nous constatons une augmentation des enfants vivant dans un contexte de précarité : 11.66% en 2017 contre 15.5% en 2021. Les enfants en situation de maladie chronique sont également en augmentation, ce qui implique une prise en charge différente des enfants. De manière générale, c'est l'accompagnement global de l'enfant et de sa famille qui est renforcé au quotidien.

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Orientations partenaires sociaux	0	1	1	0
Enfants en situation de maladies chroniques : PAI pour asthme et intolérances alimentaires	6	5	5	9
Enfants en situation d'urgence sociale (insertion, familles en difficultés, ...)	4			1
Payant moins d'1 € de l'heure	9	8	10	9
Enfants issus d'une famille monoparentale	4			1

Les partenaires

La crèche développe différents partenariats pour une cohérence dans la vie de l'enfant et des familles.



Les modalités de participation des familles à la vie de la crèche

L'enfant que nous accueillons fait partie d'une famille. Pour travailler en cohérence et dans la continuité de la vie de l'enfant la communication est un enjeu majeur. Cette communication est orale ou écrite lors des transmissions quotidiennes, de réunions ou conseil de maison. De plus, un petit journal de la structure est édité sous format papier 1 fois /trimestre. Des invitations à des temps festifs, conférences sont également proposées et ouvertes à l'ensemble de la famille (parents, fratrie, grands-parents). Les parents se mobilisent plus particulièrement autour du projet potager.

Une enquête de satisfaction est distribuée aux familles tous les ans en fin d'année dans un souci constant d'amélioration de la qualité d'accueil des enfants. Le questionnaire est anonyme et concerne des items « des premiers moments à la crèche, le quotidien de leur enfants, le fonctionnement de la structure en terme d'horaires, contrats, la sécurité, l'organisation des locaux, projets développés, etc.»

Les parents sont également sollicités pour devenir coopérateurs de la SCIC et intégrer les comités de cette dernière faisant vivre le projet avec les parents et professionnel.le.s des différentes structures.

Les actions de soutien à la parentalité proposées

Nous souhaitons que la crèche soit un espace convivial, chaleureux, vivant. Les parents ont leur place dans l'établissement. Nous désirons travailler conjointement avec leurs valeurs éducatives, nous sommes à leur écoute et nous désirons développer la collaboration et le dialogue entre les parents et les professionnelles pour le bien-être des enfants.

Ainsi, les parents sont invités à participer à la vie de la crèche lors de sorties avec les enfants, de réunions à thème, conférence-débat, mais encore de moments festifs tels que : la galette, la fête de la musique, spectacle, autour du potager, ...

Comme évoqué précédemment, des enquêtes de satisfaction sur la qualité de l'accueil dans notre structure sont élaborées afin de connaître le ressenti des parents sur l'accueil de leurs enfants et permettent de réajuster nos pratiques professionnelles si besoin.

Accueil des enfants et familles en parcours d'insertion professionnelles

Les demandes urgentes sont étudiées au cas par cas par la responsable de l'EAJE en fonction des disponibilités, de l'aménagement de l'accueil proposé et de la problématique familiale.

Afin de répondre au plus vite aux demandes d'accueil ponctuels, un support indépendant de la liste d'attente regroupe les demandes d'accueils ponctuels et/ou occasionnels.

La directrice étudie les demandes et essaie d'y répondre dans la mesure des disponibilités.

Dans ce cadre, afin de répondre aux besoins des familles, des enfants habitant St Méen ou le Drennec pourront être accueillis sur des créneaux non fréquentés.

En fonction de la demande et de l'urgence, la période d'adaptation est aménagée. Ainsi nous écourtons cette période et/ou l'organisons sur des horaires de début ou de fin de journée afin de permettre aux parents de se rendre à leur travail plus facilement. De manière générale, la direction veille à tout mettre en œuvre pour accueillir l'enfant dans les plus brefs délais y compris sans période d'adaptation. Si la prise en charge doit se prolonger, elle examinera avec la famille toutes les solutions durables envisageables. Pour les familles bénéficiant d'un accompagnement avec un travailleur social, une attention particulière leur est apportée dans le cadre du soutien à la parentalité en collaboration avec le CDAS. Un assouplissement du règlement de fonctionnement concernant les contrats d'accueil peut aussi être appliquée lorsque les familles se trouvent en grande difficulté sociale.

Pour les entreprises réservataires multi sites et places solidaires de la SCIC En Jeux d'Enfance, les demandes sont inscrites et traitées par la plateforme de réservations des places de la SCIC. Des commissions d'admission se réunissent tous les deux mois environ. La commission est composée de la personne en charge des relations partenariales d'En Jeux d'Enfance et des responsables d'EAJE.

Les places solidaires

L'évolution de la famille aujourd'hui vient modifier ses besoins en matière d'accueil du jeune enfant. En effet, l'augmentation de la précarité, la transformation de l'employabilité (travail ponctuel, précaire, occasionnel, saisonnier, reprise des études, formations, soins, retour à l'emploi après un congé parental, irrégularité des horaires...) et l'évolution de la manière même de « faire famille » (mono-, homo-, belle-, co-, grand-parentalités et familles recomposées) vient bouleverser totalement notre approche professionnelle. Il arrive que ces familles en situation de fragilité, n'entrent pas dans le cadre des dispositifs de droit communs et se retrouvent sans solution d'accueil adapté pour leur enfant. De fait, des changements de modes d'accueil s'opèrent de plus en plus souvent sur cette période et les familles s'appuient davantage sur une garde multiple (crèche + assistant maternel+ grands-parents). Afin de nous adapter à cette variation de besoins, à une non-anticipation de l'accueil et évaluer rapidement les besoins, la SCIC En Jeux d'Enfance a créé en 2017 un dispositif de 5 « places solidaires ».

Notre objectif est de créer des lieux de répit, de ressources, pour les parents qui en ont le plus besoin. Des dossiers sont établis au préalable avec la direction de la structure et des travailleurs sociaux prescripteurs d'urgence. Ils sont étudiés lors d'une commission spécifique au sein de la SCIC En Jeux d'Enfance. Les demandes urgentes sont étudiées au cas par cas par la responsable de l'EAJE en fonction des disponibilités, de l'aménagement de l'accueil proposé et de la problématique familiale.

Dès 2017, le Fonds de Dotation de l'Association Don Bosco a retenu ce projet innovant. Depuis, le fonds de dotation désormais nommé IMPAKT reconduit régulièrement son aide financière.

Depuis 2022, la structure a obtenu le label "Crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)" (CAF) comme l'ensemble des structures En Jeux d'Enfance.



L'inscription de la structure dans un projet de développement durable

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.¹ » Le respect et la préservation de l'environnement pour le citoyen de demain sont des valeurs qui nous tiennent à cœur.

L'ensemble de l'équipe a été formée lors d'une journée pédagogique à cette thématique, afin de faire culture commune, en 2014. Un projet écrit avec un plan d'action environnementale est réalisé, fixant des objectifs mesurables, quantifiables et viables.

En 2016, nous avons officialisé cet engagement lors de la signature de la charte éco-crèche avec les familles. La charte est consultable sur un mur de la structure avec les évaluations. Nous sommes dans une démarche d'amélioration constante avec la participation des familles.

¹ citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987)

Le logo éco-crèche est présent dans les différents espaces où une démarche de développement durable est effectuée.

En lien avec les familles nous mettons en place des pratiques éco responsables.

A travers le jardin, le potager, les poules, c'est un véritable éveil des sens qui est ainsi proposé à l'enfant. Il découvre, expérimente lors des semis, de la récolte, en observant l'évolution de son environnement, des animaux.

Les parents, grands- parents déposent des plants, graines pour le potager et peuvent venir participer aux plantations, au désherbage.

Les enfants sont également sensibilisés à l'économie d'eau lors du passage aux toilettes, ou lors de l'arrosage en utilisant l'eau du récupérateur. Ils participent aussi au tri, ...

Le projet de développement durable de la structure est consultable à tout moment par les familles.

Nous communiquons et échangeons avec les différentes structures d'En Jeux d'Enfance pour améliorer nos pratiques d'éco-responsable.